



ASSURANCES
IARD

La Banque Postale Assurances IARD
TSA 11602
35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX
Tél. : 02.28.09.42.00 (coût d'un appel local depuis
un poste fixe)
Mail :
service.clients@labanquepostale-assurances-iard.fr



Monsieur LUC MERCURY
MAS DE LAURE
84000 AVIGNON

Objet : Votre avis d'échéance Assurance Habitation

N° de contrat : NM17583695

Période couverte : 01/03/2019 au 29/02/2020

Contrat à tacite reconduction annuelle

Le 3 février 2019

Votre habitation garantie conformément à vos déclarations

Vous avez déclaré être propriétaire, d'un logement meublé que vous n'occupez pas, un appartement.

L'adresse du logement assuré :

12 rue du coq

84000 AVIGNON

Votre habitation est au 1er étage de l'immeuble et n'est pas située au dernier étage.

Votre habitation comporte :

- 1 pièces habitables dont aucune pièce de plus de 30 m2

Vos capitaux et objets précieux garantis

Vous êtes assuré(e) pour 2500 € de biens mobiliers. Vos objets précieux ne sont pas garantis.

Vos garanties et options retenues conformément à votre choix

La protection de votre logement

Garanties

Franchise

Incendie et explosion

240 €

Dégât des eaux et gel

240 €

Bris de glaces

240 €

Vol et tentative de vol

240 €

Vandalisme et détériorations immobilières

240 €

Evénements climatiques

240 €



ASSURANCES
IARD



Catastrophes naturelles et technologiques	380 €
Dommages Electriques	240 €
Attentats et actes de terrorisme	240 €
Perte de loyers suite sinistre	
Remboursement des mensualités de prêt immobilier LBP	
Remboursement en valeur de reconstruction à neuf des biens immobiliers	240 €

Votre protection et celle de votre famille

Garanties	Franchise
Responsabilité civile du bâtiment	240 €
Sauvegarde des droits	

Les limites des montants maximum par garantie sont indiquées dans les Conditions générales de votre contrat d'Assurance Habitation référence CG-H-IARD-2015-01.

Pour rappel : malgré nos préconisations, vous n'avez pas souhaité souscrire les garanties suivantes : Tous risques propriétaire, Protection Intrusion et Incendie.

Au bout de 3 ans de vie du contrat sans sinistre, aucune franchise ne sera appliquée au premier sinistre garanti. Ce bonus de franchise s'applique hors franchise(s) réglementaire(s), hors franchise pour la garantie Bris de glaces et hors franchise(s) additionnelle(s) éventuelle(s).

Votre offre spéciale

Vous avez opté pour le paiement annuel, vous bénéficiez de l'équivalent d'un mois de réduction sur la prime annuelle de votre assurance.

Votre prime

La prime annuelle de votre contrat d'assurance habitation s'élève à 100,38 € TTC, dont 15,36 € de frais et de taxes (exonération TVA art 261C 2è CGI).

La prime annuelle inclut la taxe attentat obligatoire d'un montant de : 5,90 €

Votre échéancier

La date d'effet de votre contrat est le 01/03/2019.

Votre prime de 100,38 € sera prélevée sur votre compte bancaire en Mars 2019.

Vos clauses



ASSURANCES
IARD



Vous avez financé ou financez l'achat de votre logement assuré à La Banque Postale Assurances IARD avec un prêt immobilier de la Banque Postale. Si suite à un sinistre garanti, celui ci est rendu inhabitable, nous prenons en charge les mensualités de remboursement d'emprunt pendant la durée de sa remise en état définie à dire d'expert, pendant une période d'un an maximum et dans la limite de 10.000 euros.

L'Essentiel à savoir, vos Conditions générales¹ et vos Conditions particulières sont accessibles depuis votre [espace personnel Assurances de Dommages*](#), rubrique « Devis et contrats ».

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance, le cachet de La Poste faisant foi. Votre demande doit nous être adressée par lettre recommandée à l'adresse suivante : **La Banque Postale Assurances IARD - TSA 11602 - 35516 CESSON-SEVIGNE CEDEX.**

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de votre première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prendra effet un mois après que nous en aurons reçu notification de votre part, par lettre ou tout autre support durable.

Guillaume De Lussac
Directeur Général

¹Vos Conditions générales font référence aux Conditions générales CG-H-IARD-2015-01.

*Coût de connexion selon le fournisseur d'accès. Pour pouvoir accéder à votre espace personnel, vous devez au préalable nous avoir fourni une adresse de courrier électronique en cours de validité.